



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 19 juin 2017

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Merdrignac**

#### **Comité de suivi des études du 19 juin 2017**

**Yves Le Breton, Préfet des Côtes d'Armor, et Gérard Lahellec, Vice-Président de la Région Bretagne ont réuni, lundi 19 juin 2017 à Merdrignac, le comité de suivi des études pour l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 dans le secteur de Merdrignac. Cette instance réunit l'État, la Région Bretagne, le conseil départemental des Côtes d'Armor et associe notamment les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce et les associations de protection de l'environnement. L'occasion de partager les conclusions de l'enquête publique menée début 2017 et les conditions de poursuite de cette opération qui s'inscrit dans un projet prioritaire pour la Bretagne.**

#### **Une prochaine déclaration d'utilité publique pour le projet**

Le projet d'aménagement au niveau de Merdrignac, qui concerne deux sections (section Ouest d'environ 4km et section Est d'environ 5km) situées de part et d'autre de la déviation déjà mise à 2x2 voies, a fait l'objet d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du 20 février au 24 mars 2017.

Cette enquête a été mobilisatrice et s'est déroulée dans une ambiance propice à l'échange, ce qui a permis un débat riche d'enseignements pour la suite du projet. Elle a montré que le projet était très attendu et s'est conclue par un avis favorable sans réserve rendu le 26 avril par le commissaire enquêteur qui a également recommandé de réexaminer la possibilité de conduire un aménagement foncier agricole et forestier (AFAF ou « remembrement ») et d'étudier la réalisation d'un itinéraire dédié aux véhicules agricoles au niveau de la section déjà à 2x2 voies.

L'État, maître d'ouvrage du projet, sensible à cette mise en avant des enjeux et attentes en matière d'impacts sur l'activité agricole, a fait part aux membres du comité de suivi de sa décision d'accompagner activement la profession agricole pour permettre des échanges amiables de parcelles, mais sans aménagement foncier dont l'intérêt n'est pas probant.

Des options ont également été présentées pour répondre à la demande d'un itinéraire dédié pour les véhicules agricoles, sans toutefois l'inclure dans le projet en cours : l'État a en effet rappelé que la priorité portait aujourd'hui sur la mise à 2x2 voies des sections non encore réalisées dont l'aménagement répond à une forte attente des acteurs du territoire.

L'ensemble de ces décisions va permettre au Préfet des Côtes d'Armor de prendre un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique (DUP) le projet d'aménagement de la RN164 au niveau de Merdrignac, au plus tard en septembre 2017.

## La poursuite du projet pour un démarrage du chantier en 2020

Les études de détail, qui permettront de fixer toutes les caractéristiques du projet, en concertation avec les élus et les riverains, vont se poursuivre, en priorité sur la section Est, dont les travaux sont financés au contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020. Cette même procédure sera engagée pour la section Ouest.

L'objectif est de définir un projet suffisamment précis afin de figer, au printemps 2018, les emprises nécessaires à l'aménagement de la section Est, ce qui permettra d'initier les dernières procédures réglementaires : enquête parcellaire, dossier d'autorisation environnementale, diagnostic archéologique...

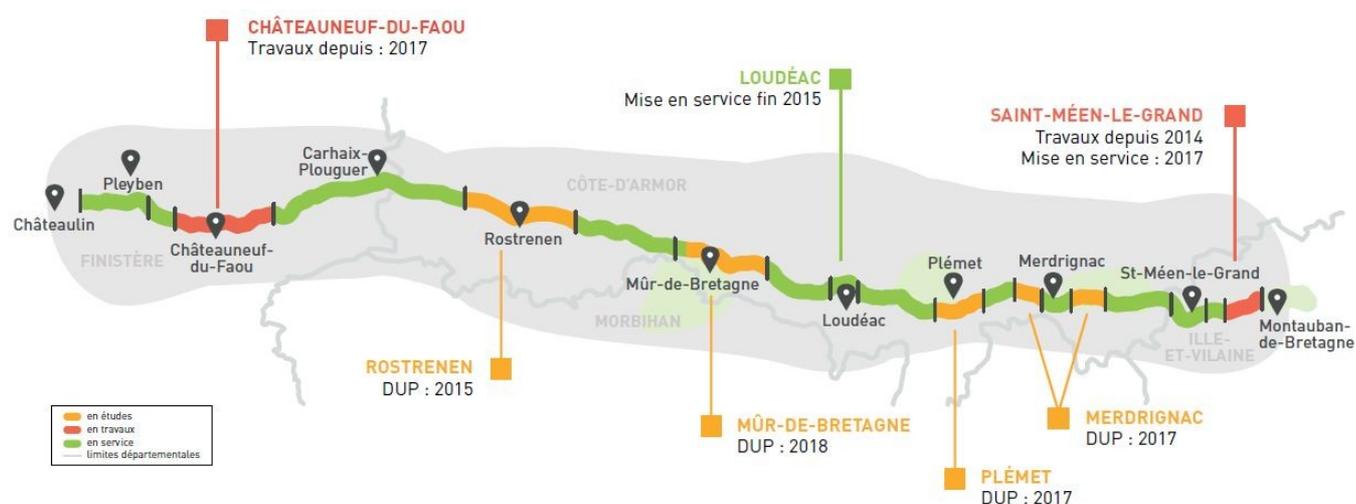
L'obtention de la DUP va également permettre aux services de l'État d'engager dès à présent les négociations amiables pour l'acquisition des quelques habitations impactées par le projet.

L'objectif est de parvenir à un démarrage des travaux en 2020.

### **Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 : un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne, inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne à la prochaine contractualisation. Cela représente un effort financier sans précédent.



#### Contacts presse :

**Préfecture des Côtes d'Armor** : Frédéric MIGNAN – 02 96 62 43 02

**DREAL Bretagne** : Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

**Région Bretagne** : Odile BRULEY – 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57